

NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE
POUR L'AMERIQUE LATINE
ET LES CARAIBES - CEPALC



Distr.
GENERALE
LC/G.1556 (PLEN.20/5)
8 Mai 1989
FRANÇAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL

RAPPORT DE LA VINGTIEME SESSION DU COMITE PLENIER
(New York, 31 mars 1989)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u>	<u>Page</u>
A. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX . . .	1-27	1
Lieu et date de la session	1	1
Participation	2-9	1
Election du Bureau	10	2
Ordre du jour	11	2
Séance d'ouverture	12-23	2
Adoption du rapport et clôture	24-27	5
B. RESUME DES DEBATS	28-111	6
Points 3 et 4 de l'ordre du jour	28-105	6
Point 5 de l'ordre du jour	106-111	20
C. RESOLUTIONS	-	23

A. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Lieu et date de la session

1. Conformément au calendrier des conférences approuvé par la CEPALC dans sa résolution 495(XXII), la vingtième session du Comité plénier de la Commission s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, les 30 et 31 mars 1989. Elle était précédée de la quinzième session du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau qui s'est tenue, également au Siège, du 27 au 29 mars 1989.

Participation

2. Ont participé à la session des représentants des Etats membres suivants de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes: Argentine, Bahamas, Barbade, Bolivie, Brésil, Canada, Colombie, Costa Rica, Cuba, Chili, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grenade, Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela.

3. Etaient également représentés les Etats associés suivants: Antilles néerlandaises et îles Vierges américaines.

4. Conformément aux dispositions du paragraphe 6 du mandat de la Commission, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission, a participé à titre consultatif.

5. Etais également présent à titre consultatif le Saint-Siège, Etat non membre de l'Organisation.

6. Ont aussi assisté à la session les représentants suivants du Secrétariat: le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, ainsi que des fonctionnaires du Département des affaires économiques et sociales internationales et du Bureau de liaison des commissions régionales.

7. Ont en outre assisté à la session des représentants des organismes des Nations Unies suivants: la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Conseil mondial de l'alimentation.

8. Les institutions spécialisées suivantes étaient représentées à la session: Fonds international de développement agricole (FIDA), Organisation

des Nations Unies pour le développement industriel (CNUDI), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation internationale du travail (OIT).

9. Etait également présent à la session, en qualité d'observateur, un représentant du Système économique latino-américain (SELA).

Election du Bureau

10. Conformément à la pratique établie pour les sessions du Comité plénier qui se tiennent à New York entre les sessions de la Commission, le Bureau de la session précédente, qui se compose comme suit, a été reconduit dans ses fonctions:

Président:	M. Paulo Nogueira-Batista, Ambassadeur du Brésil
Premier Vice-Président:	M. Winston Dookeran, Ministre du plan de la Trinité-et-Tobago
Deuxième Vice-Président:	M. José Eugenio Salarich (Espagne)
Troisième Vice-Président:	M. Jorge Garcia (Cuba)
Quatrième Vice-Président:	M. Pedro Daza, Ambassadeur du Chili
Rapporteur:	Mme Ingrid Herrmann (Costa Rica)

Ordre du jour

11. Le Comité plénier a approuvé l'ordre du jour ci-après:

1. Election du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire.
3. Evolution des économies de la région depuis la vingt-deuxième session de la CEPALC: principaux faits nouveaux.
4. Préparation de la nouvelle stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport.

Séance d'ouverture

12. Lors de la séance d'ouverture, le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et le Secrétaire exécutif de la CEPALC ont pris la parole.

13. Le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale a dit qu'ayant vécu de nombreuses années dans la région, il avait été le témoin de l'immense vitalité de ses populations et de l'abondance de ses ressources. Il avait toutefois également pu constater de ses propres yeux les écrasantes difficultés économiques et sociales des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, tout comme les difficultés politiques que les premières contribuaient à engendrer. Le transfert net d'importantes

ressources hors de la région, largement dû à la crise de la dette, avait paralysé le progrès économique de la majorité des pays de la région, et avait entraîné une baisse importante du niveau de vie. Comment sortir de cette situation et reprendre la voie de la croissance et du développement: tel était le défi auquel l'Amérique latine et les Caraïbes devaient faire face.

14. Lorsqu'on examinait la situation de l'économie mondiale, on ne pouvait qu'être frappé par le contraste entre la croissance économique relativement satisfaisante des pays industrialisés et de certains pays asiatiques, et la situation dans laquelle se trouvaient l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes, où le revenu par habitant stagnait ou diminuait. En fait, l'économie mondiale se situant à deux niveaux, la situation n'était guère saine. Pour assurer une croissance durable de l'ensemble de l'économie mondiale, il fallait faire en sorte que tous les pays adoptent des politiques intérieures respectant les grands équilibres et renforcer la coopération internationale. Le redressement des déséquilibres pourrait faciliter la consolidation de la croissance de l'économie mondiale, sans entraîner d'inflation. Ces déséquilibres étaient d'ailleurs une source de conflits commerciaux entre les pays industrialisés, ce qui entravait la liberté des échanges commerciaux. A cet égard, le succès des prochaines réunions du GATT serait indispensable pour promouvoir la libéralisation des échanges.

15. Comme l'avait souligné le Secrétaire général, il fallait prendre sans plus tarder des mesures pour réduire le fardeau de la dette des pays en développement. Il était évident que la stratégie actuelle, qui consistait à accumuler de nouvelles dettes, ne permettait pas de résoudre le problème, pas plus d'ailleurs que des mesures ponctuelles. La plupart des grandes puissances économiques se rendaient maintenant compte qu'il fallait réduire la dette, mais qu'il fallait également accélérer d'urgence le processus de manière à atténuer la situation tragique dans laquelle se trouvaient la plupart des pays. Si les importantes propositions faites par le Secrétaire au Trésor des Etats-Unis pouvaient être rapidement précisées et mises en oeuvre, un grand pas dans la bonne direction serait accompli. Les progrès seraient toutefois limités si l'on comptait entièrement sur les mesures volontaires des banques commerciales. Si l'on voulait que la stratégie aboutisse, il fallait offrir des incitations et les gouvernements des pays créditeurs et les organismes publics devaient activement appuyer la nouvelle stratégie.

16. A cet égard, on attendait avec intérêt les délibérations du Comité intérimaire du FMI et du Comité du développement du FMI et de la BIRD qui auraient lieu la semaine suivante à Washington. Il fallait en outre accorder une attention particulière aux problèmes des pays à faible revenu, dont la dette était essentiellement publique.

17. Bon nombre de ces questions seraient examinées l'année suivante à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, qui porterait notamment sur la relance de la croissance et du développement dans les pays en développement. Les commissions régionales avaient un rôle important à jouer à cet égard, et le Comité plénier pourrait avoir un impact considérable sur les préparatifs de cette session. En outre, le Comité plénier était l'un des premiers organes à se réunir après que l'Assemblée eût décidé de préparer une nouvelle stratégie internationale du développement. La prochaine décennie s'amorçait dans un

contexte difficile. Le développement de la région passait par la solution de certains problèmes, dont celui de la dette était le plus pressant. Mais ce dernier n'était pas le seul et la préparation d'une stratégie internationale du développement serait l'occasion d'examiner d'autres questions économiques, sociales et écologiques. Elle offrait également l'occasion d'exécuter de façon cohérente les activités du système des Nations Unies et des commissions régionales.

18. Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire exécutif de la CEPALC a tout d'abord remercié le nouveau Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, M. Antoine Blanca, et d'autres hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies d'honorer le Comité plénier de leur présence, et exprimé sa reconnaissance au Président de la session et du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau, l'Ambassadeur Paulo Nogueira-Batista.

19. Se référant ensuite à la structure intergouvernementale de la Commission et à la fonction que remplissaient les sessions du Comité plénier dans ce cadre, le Secrétaire exécutif a souligné que celles-ci servaient à tenir les gouvernements dûment informés et à prendre contact avec les missions permanentes au Siège, ce qui permettait d'établir plus facilement un lien entre les questions dont s'occupait directement la Commission et d'autres de portée plus globale. A cet égard, il a souligné que les questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la présente session étaient d'une grande actualité, compte tenu des débats qui se déroulaient en ce moment au Siège.

20. S'agissant de la première question, à savoir celle de l'évolution globale de l'économie en Amérique latine et dans les Caraïbes, il a mis l'accent sur la prolongation, voire l'aggravation, de la crise économique en 1988, mentionnant, pour illustrer cette situation, le produit par habitant, et se référant également à la hausse des taux d'inflation. Il a montré que l'accroissement des exportations ne s'était pas traduit par une augmentation de la capacité d'importer, en raison de la diminution des apports nets de capitaux et de l'alourdissement du service de la dette extérieure; aussi avait-on enregistré pour la sixième année consécutive une augmentation du transfert de ressources financières vers l'extérieur. Il a indiqué que les renseignements contenus dans les documents présentés permettaient d'affirmer que la solution des problèmes à l'origine de la crise revêtait un caractère hautement prioritaire pour la région. Selon le Secrétaire exécutif, cette question avait au moins deux dimensions: la première concernait le développement des pays du tiers monde, qui constituait l'un des grands défis que devait relever l'humanité; la deuxième consistait à préciser la portée et la nature des mécanismes qui permettraient d'atteindre cet objectif. Dans ces deux domaines, la contribution de la CEPALC pouvait être importante pour le progrès de l'humanité.

21. Dans son intervention, le Secrétaire exécutif a également abordé la question de la pauvreté, qui était une préoccupation constante dans la vie institutionnelle de la CEPALC. Il a déclaré qu'à l'heure actuelle l'un des problèmes les plus graves dont souffrait l'économie était le caractère extrêmement régressif de l'ajustement, lequel avait provoqué une chute brutale des salaires réels et une détérioration des services publics à caractère social, comme l'éducation et la santé, et ne manquerait d'avoir de

lourdes conséquences pour l'avenir. Etant donné le pourcentage très élevé de pauvres dans la région, il était impérieux non seulement de relancer la croissance, mais aussi de faire en sorte que celle-ci fût plus équitable que par le passé.

22. S'agissant du problème de la dette, le Secrétaire exécutif a rappelé que sur les 17 pays les plus endettés du monde, 12 se trouvaient en Amérique latine. C'est pourquoi la dette, sans être l'unique ni le principal problème de la région, se trouvait au coeur du débat. Son service devait nécessairement être subordonné à la réalisation d'objectifs minimaux de croissance et d'investissement qui donneraient aux gouvernements la marge de manoeuvre nécessaire. Il a formé l'espoir que les progrès enregistrés sur le plan théorique dans l'examen de ce problème, dont l'initiative du Secrétaire au Trésor des Etats-Unis et la proposition du groupe des pays membres du Mécanisme permanent de consultation et de concertation politique, se transformeraient en instruments et mesures qui permettraient d'aborder la prochaine décennie avec un plus grand optimisme.

23. En conclusion, le Secrétaire exécutif a fait observer que les points traités dans son exposé étaient intimement liés à la Stratégie internationale du développement, car l'objectif était d'envisager à nouveau les problèmes dans une optique à long terme, ce qui était essentiel si l'on voulait affronter les défis du développement et contribuer à créer des conditions permettant de réexaminer les responsabilités qui incombaient à tous les pays dans cette vaste entreprise.

Adoption du rapport et clôture

24. Le rapporteur de la réunion, Mme Ingrid Herrmann, représentante du Costa Rica, a soumis le projet de rapport à l'examen des délégués et leur a rappelé la procédure à suivre pour y apporter des modifications. Le projet a été adopté à l'unanimité.

25. Le Président de la session, M. Paulo Nogueira-Batista, a remercié les délégués et les autres membres du Bureau d'avoir contribué au bon déroulement des travaux du Comité. Il a également exprimé ses remerciements au Secrétariat.

26. Le Secrétaire exécutif de la CEPALC a remercié les délégations d'avoir participé à cette session du Comité plénier qui s'était déroulée dans un contexte propre à la CEPALC, à savoir celui d'une instance de réflexion collective caractérisée par le haut niveau des échanges de vue. Il a signalé que l'approche suggérée par le Président de situer la question de la SID dans le cadre de la conjoncture actuelle de l'Amérique latine et des Caraïbes avait contribué à éclaircir les concepts, facilitant ainsi les travaux futurs du Comité spécial plénier chargé d'élaborer la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il a finalement félicité le Président de la manière remarquable dont il avait dirigé les débats.

27. Prenant la parole au nom des délégations assistant à la réunion, le représentant de l'Espagne et des pays de la CEE membres de la CEPALC a

exprimé ses remerciements au Président, au Bureau, au Secrétaire exécutif et aux membres du Secrétariat et a formulé ses vœux de succès pour la prochaine session de la CEPALC qui aura lieu à Caracas en 1990.

B. RESUME DES DEBATS

Points 3 et 4 de l'ordre du jour

28. Ouvrant le débat général, le Président de la session a présenté quelques observations liminaires.

29. Il a déclaré que l'ordre du jour de la vingtième session du Comité plénier de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ne comprenait que deux questions principales ou de fond. La première avait trait à la préparation d'une nouvelle stratégie internationale du développement pour la prochaine décennie. La deuxième concernait l'évolution des économies de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes depuis la vingt-deuxième session de la CEPALC tenue en avril 1988. Ces deux questions étaient intimement liées. Afin de préparer une stratégie pour une nouvelle décennie, il fallait obligatoirement examiner l'évolution de l'économie alors qu'approchait la fin des années 80. Compte tenu de l'interdépendance de ces deux questions, le Président a proposé de les examiner simultanément. En d'autres termes, les délégations pourraient choisir d'intervenir au titre de l'une ou de l'autre, mais en limitant, dans tous les cas, leur intervention à une seule d'entre elles.

30. Pour ce qui est de la préparation de la Stratégie internationale du développement, le Comité spécial plénier était l'instance appropriée pour l'examen de cette question et la tenue de négociations à ce sujet. Comme l'a fait observer M. Gamani Corea, Président du Comité spécial plénier, dans son discours de clôture de la session inaugurale de cet organe, il fallait, en ce moment, faire preuve de souplesse lors de l'examen des problèmes de fond que soulevait l'élaboration de la Stratégie. Il a ajouté qu'à la première session du Comité spécial prévue pour juin, les débats devraient porter sur la nécessité d'adopter une conception large de la Stratégie, sur le caractère général de cet instrument et sur les thèmes qui pourraient se dégager mais qui ne devraient pas être arrêtés de façon trop définitive ou catégorique à ce stade. Si cela valait pour le Comité spécial, ces remarques s'appliquaient encore plus aux travaux du Comité plénier qui n'était pas l'instance appropriée pour les négociations relatives à la Stratégie. Ce n'était pas là sa mission et il ne fallait pas s'attendre à ce qu'il parvienne à des conclusions définitives au sujet de la Stratégie.

31. Le Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau, organe créé en 1971 pour analyser la Stratégie internationale du développement, venait de clore sa session. Comme il était indiqué dans son rapport, les participants étaient convenus que la question du contenu et de la portée d'une nouvelle Stratégie internationale du développement était complexe et était fonction des accords qui prenaient actuellement forme dans les instances internationales de l'ONU. Ils étaient également convenus que la session offrait pour la première fois l'occasion d'harmoniser les vues au niveau de l'Amérique latine et des

Caraïbes, tout en reconnaissant que certains aspects fondamentaux restaient encore à régler. Ils sont enfin tombés d'accord sur le fait qu'il fallait confronter les différentes déclarations pour arrêter une position régionale.

32. En présentant la documentation dont étaient saisies les délégations, le Secrétariat a souligné qu'après une période de scepticisme à propos du rôle joué par le système multilatéral, l'Organisation des Nations Unies avait connu en 1988 d'importants succès politiques dans le domaine de la paix. La nouvelle atmosphère offrait la possibilité de transformer la nouvelle Stratégie internationale du développement en un instrument qui permettrait d'envisager à nouveau les problèmes économiques et sociaux dans une optique à long terme et de remettre à nouveau l'accent sur les impératifs du développement.

33. Dans les domaines politique, technique et institutionnel, plusieurs facteurs ont été définis, qui permettraient de combler les lacunes de la deuxième Stratégie internationale du développement. A cet égard, l'accent a été mis en particulier sur la nécessité de se concentrer sur l'impulsion qu'il convenait de donner au développement économique et social des pays en développement tout en tenant compte explicitement des intérêts des pays développés. Il faudrait donc déterminer quelles étaient les ressources indispensables et les engagements qu'il faudrait prendre, de manière que tous les pays puissent les examiner en tenant compte de leurs intérêts respectifs. Cette démarche faciliterait également l'évaluation et permettrait de préciser plus facilement les responsabilités en ce qui concerne la non-réalisation des objectifs fixés. En tout état de cause, il faudrait, lors de la formulation de la Stratégie, examiner l'aptitude du système des Nations Unies à coopérer à la mise en application et à l'évaluation des propositions. Ainsi, étant donné les contraintes d'ordre politique, technique et institutionnel, il faudrait définir minutieusement les objectifs à atteindre, et leur nombre et leur nature devraient être fonction des engagements politiques et de la capacité du système.

34. Enfin, le Secrétariat a proposé, à titre indicatif, deux objectifs synthétiques adaptés aux conditions exposées plus haut. Il s'agit de l'élimination progressive des disparités entre les pays développés et les pays en développement grâce à l'inversion du transfert négatif de ressources réelles et financières et à l'amélioration de la qualité de la vie des couches majoritaires de la population, surtout en ce qui concerne la réduction ou l'élimination des situations d'extrême pauvreté. Dans chaque cas, il a été fait mention des instruments politiques, des indicateurs quantifiables et des mécanismes d'évaluation qui faciliteraient la réalisation de ces objectifs.

35. Le représentant de l'Equateur a déclaré que le nouveau gouvernement démocratique de son pays attachait la plus grande importance à l'élaboration, à l'Organisation des Nations Unies, de la troisième Stratégie internationale du développement. Cette opération coïncidait avec les activités déployées par le nouveau gouvernement en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale de développement à moyen terme, afin de surmonter la crise et de parvenir à une bonne intégration du pays à l'économie du vingt-et-unième siècle.

36. Il a fait observer que la crise à laquelle étaient en proie les économies des pays d'Amérique latine n'était pas passagère, mais structurelle, et trouvait sa manifestation dans la crise de la dette extérieure, laquelle démontrait la non-viabilité d'un style de croissance fondé sur l'accès aux ressources extérieures.

37. Face à la crise, a-t-il dit, le débat ne devait pas être axé sur les instruments mais sur leurs incidences. Le nouveau gouvernement de l'Equateur avait opté pour la relance de l'économie, en s'appuyant sur la concertation sociale et le consensus politique, ainsi que sur l'austérité et les sacrifices partagés, l'intégration avec l'Amérique latine et les Caraïbes et la coopération des pays industrialisés.

38. Néanmoins, on ne pouvait ignorer l'existence de sérieux problèmes, tels que le poids considérable du service de la dette extérieure, la détérioration constante des termes de l'échange, le protectionnisme des pays développés et l'augmentation constante du prix des importations.

39. Ces problèmes étaient à l'origine du flux négatif de ressources qui caractérisait la relation avec les pays développés, et auquel la troisième Stratégie internationale du développement devrait inévitablement trouver une solution. La Stratégie ne devait pas être une fin en soi, mais l'instrument de la relance de l'économie des pays en développement. Pareillement, le scepticisme quant à la capacité du Nord d'exercer un effet d'entraînement sur les économies du Sud amenait à conclure que la nouvelle Stratégie devrait éviter que l'intégration des économies des pays de la CEPALC à l'économie mondiale ne se fasse au prix de la dépendance.

40. De l'avis du représentant du Chili le tableau qu'a brossé la CEPALC dans son rapport sur les tendances récentes de l'évolution économique en Amérique latine et dans les Caraïbes suscitait de vives inquiétudes au sujet de la situation de l'ensemble de la région et de la majorité des pays, car une récession extrêmement préoccupante persistait et d'importants flux financiers négatifs continuaient de drainer l'épargne de la région.

41. Il a expliqué que, depuis 1984, l'économie chilienne avait procédé à un ajustement axé sur la croissance, et l'on pouvait affirmer que les effets de la grave récession internationale survenue en 1982-1983 ont été surmontés et que l'économie chilienne progressait sur la voie du développement. Il ne faisait aucun doute que les résultats positifs observés aujourd'hui étaient le fruit d'un effort persévérant et soutenu de modernisation qui était déployé depuis le milieu de la décennie écoulée.

42. Il a souligné que les exportations chiliennes avaient joué un rôle fondamental dans cette stratégie de croissance. Les cultures fruitières occupaient une place de premier plan dans ses exportations en raison de leur impact sur la balance commerciale et sur l'emploi. Récemment, l'horticulture et la main-d'oeuvre employée dans ce secteur, en particulier, ont pâti de la fermeture temporaire d'importants débouchés en raison des dispositions prises par les autorités sanitaires de différents pays par suite d'un acte de sabotage visant à nuire aux exportations chiliennes. Les Chiliens n'ont pas encore ressenti toutes les répercussions négatives de cette situation, qui ne sont pas encore entièrement connues, mais qui sont graves sur le plan social.

La gestion prudente de l'économie, la situation financière et celle de la balance des paiements de même que l'utilisation raisonnable des réserves en devises ont permis de disposer des ressources nécessaires pour faire face aux effets immédiats de la crise, en particulier dans le domaine de l'emploi. Toutefois, il faudra faire appel à la coopération internationale pour remédier aux conséquences à moyen et à long terme.

43. Le représentant de la Bolivie a tout d'abord évoqué les mesures prises par la Bolivie pour arrêter l'inflation et réorienter l'économie. Afin de ne pas s'enliser dans une politique à courte vue, on avait élaboré une stratégie nationale de développement économique et social, qui permettrait de projeter le pays dans le prochain millénaire.

44. Il a ensuite abordé la question de l'évolution économique de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que celle de la nécessité d'une nouvelle stratégie internationale du développement. Il a déclaré que la crise que venait de traverser l'économie de la région avait révélé les faiblesses fondamentales du style de développement le plus répandu ainsi que les sérieuses limitations qu'imposait la structure économique existante et qu'il faudrait surmonter pour parvenir à un développement soutenu.

45. Il a souligné qu'il importait d'être sélectif pour le choix des objectifs centraux de la Stratégie. Ceux-ci devraient devenir les principes directeurs de la coopération internationale et servir de cadre de référence pour des actions multilatérales susceptibles de faire l'objet d'un large consensus sur le plan mondial.

46. S'agissant des objectifs de la Stratégie, il a également souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour éliminer l'extrême pauvreté et consolider la situation sociale et économique des secteurs informels en expansion dans les pays, lesquels, si on les laissait croître de façon anarchique, risquaient de basculer dans l'illégalité.

47. Sur le plan financier, il devait, a-t-il dit, exister des domaines dans lesquels les pays devaient tous assumer des responsabilités. Les pays développés devaient accroître leur apport de ressources aux institutions multilatérales de financement; celles-ci devaient assouplir leurs conditions en matière de financement, et les pays en développement devaient concevoir et appliquer des programmes internes cohérents afin de tirer profit de ces ressources et d'éviter les déséquilibres macro-économiques qui rendent vains ces efforts conjoints. S'agissant du fardeau de la dette extérieure, il a indiqué que les démarches visant à en atténuer les effets négatifs doivent englober non seulement sur les dettes contractées auprès des banques commerciales mais aussi sur les dettes bilatérales.

48. Il a en outre souligné à cet égard que la Stratégie internationale du développement devrait constituer une référence valable pour les mécanismes multilatéraux de financement.

49. La représentante du Conseil mondial de l'alimentation a souligné l'importance de la sécurité alimentaire et la façon dont l'Initiative de Chypre, visant à éviter la faim dans le monde, pourrait contribuer à éliminer le fléau de la faim dans les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes. Elle

a déclaré que le Conseil encourageait tous les pays à faire preuve de la volonté politique voulue pour trouver une solution à des problèmes tels que la dette, le coût social des programmes d'ajustement économique, les inégalités commerciales et la détérioration de l'environnement, lesquels avaient tous une incidence sur la situation alimentaire de la région.

50. Le représentant du Venezuela s'est accordé à reconnaître, avec d'autres délégations, la gravité de la détérioration de la situation économique dans la région et de l'important transfert de ressources vers l'extérieur. S'agissant de la nouvelle Stratégie, il s'est prononcé pour le maintien de certains éléments conceptuels de la Stratégie antérieure, et a signalé la nécessité de disposer de paramètres quantitatifs, tant sur le plan économique que sur le plan social, pour l'élaboration de la nouvelle Stratégie internationale du développement. Parmi les questions que celle-ci devrait aborder en priorité, il a mentionné les finances et le commerce, les mesures possibles pour alléger la charge de la dette et renforcer la coopération internationale. Enfin, il a déclaré que la nouvelle Stratégie devrait constituer un cadre souple, capable de s'adapter à l'évolution de la situation économique mondiale.

51. Le représentant de l'Espagne parlant au nom des pays de la CEE également membres de la CEPALC, a déclaré que ceux-ci étaient préoccupés par la détérioration de la situation économique dans la région, malgré l'atténuation relative des restrictions extérieures. Pour la plupart des pays de la région, l'objectif d'un retour à une croissance économique stable et soutenue, qui leur permette de faire face aux graves problèmes sociaux qui s'étaient accumulés depuis le début de la crise, apparaissait comme de plus en plus lointain et difficile à atteindre.

52. Sur le plan économique, les pays de la CEE également membres de la CEPALC étaient très préoccupés par les difficultés économiques de la région et leurs diverses conséquences internes et externes. Selon eux, il était dans l'intérêt de tous de mettre en oeuvre, pour surmonter ces difficultés, des moyens propres à renforcer la croissance économique, la stabilité sociale et le processus démocratique dans la région.

53. Les pays de la CEE membres de la CEPALC approuvaient la priorité qu'accordaient les pays de la région aux réformes économiques et commerciales, à la diversification des exportations et au développement d'économies compétitives indispensables à une pleine intégration de la région dans l'économie mondiale. Ils accueillaient aussi favorablement la nouvelle approche du problème de la dette, proposée récemment par le Secrétaire au Trésor des Etats-Unis, M. Brady, et l'étudiaient avec la plus grande attention.

54. Souscrivant en règle générale aux propositions du Président du Comité spécial plénier chargé d'élaborer la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement tendant à ce que ce Comité spécial scinde ses travaux en deux phases, la première devant être un débat sur la nature de la nouvelle stratégie, son caractère général et les principales questions à aborder, et la deuxième devant être axée sur des questions sectorielles plus spécifiques, les pays de la CEE membres de la CEPALC estimaient que les membres de la

Commission devaient commencer par exprimer leurs vues sur le caractère général de la Stratégie internationale du développement, puis, dans un deuxième temps, sur les questions auxquelles ils attachaient une importance particulière et qui, à leur avis, devaient être incorporées à la nouvelle Stratégie.

55. De l'avis des Etats membres de la CEE membres de la CEPALC, la nouvelle Stratégie devait être plus réaliste et devait s'attacher tout d'abord à déterminer les meilleurs moyens d'assurer le développement, dans les divers pays et dans un contexte régional, et non pas à exposer un scénario mondial pour les années 1990.

56. Plus spécifiquement, de l'avis de ces pays, la nouvelle Stratégie devrait être moins réthorique et plus pratique, plus réaliste, plus sélective et plus axée sur des grandes questions: ressources humaines, pauvreté, environnement, etc.; elle devrait en outre mieux servir à promouvoir l'intégration des pays en développement de façon à contribuer à créer des zones économiques plus étendues et plus stables.

57. De surcroît, les pays de la CEE membres de la CEPALC estimaient que la négociation et l'adoption d'une nouvelle stratégie internationale du développement devraient donner une nouvelle occasion de repenser le rôle du système multilatéral à l'appui des objectifs de la quatrième Decennie des Nations Unies pour le développement, et que la nouvelle Stratégie devrait fournir un cadre commun garantissant la cohérence et la complémentarité des activités menées en faveur du développement par les organisations internationales.

58. Le représentant uruguayen a déclaré qu'il était évident que si l'on ne parvenait pas à inverser ce mouvement de détérioration économique croissante, ou du moins à l'atténuer, la persistance d'une telle situation pourrait avoir des conséquences catastrophiques. Il fallait tenir compte de la dimension politique et sociale de la crise qui constituait l'un des principaux motifs de préoccupation pour les gouvernements latino-américains. Les ministres des affaires étrangères de sept pays latino-américains membres du Dispositif permanent de consultation et de concertation politique ont exprimé avec éloquence cette préoccupation au cours de la réunion qu'ils ont tenu récemment à Ciudad Guayana (Venezuela) au début du mois de mars.

59. Au cours de cette réunion, la menace qui pesait sur la stabilité et la consolidation des démocraties d'Amérique latine du fait de la détérioration croissante de leur situation économique a été décrite de façon dramatique. "A quel degré de pauvreté la liberté peut-elle résister?", telle a été la question qu'ont posée les ministres des affaires étrangères au début de leur déclaration finale sur la dette extérieure.

60. Il était indispensable que les gouvernements et les banques des pays développés saisissent toute la nature et l'ampleur du problème de la dette extérieure, acceptent et comprennent la gravité de ses répercussions aux plans social et politique, admettent qu'il s'agissait d'un problème général qui engageait la responsabilité de tous et agissent avec la rapidité qu'exigeait l'urgence de la situation s'ils voulaient éviter des dommages irréversibles. Ces gouvernements et les banques devraient donc changer

radicalement d'attitude face au problème, qui, jusqu'à présent, était caractérisée par des interventions tardives et insuffisantes, comparables à celles d'un médecin qui se rendait compte de la gravité de la maladie une fois le patient mort.

61. La nouvelle Stratégie du développement était une entreprise qui intéressait et qui touchait tous les pays et non l'instrument de certains destiné à être utilisé contre d'autres. En conséquence, il faudrait tenir compte des intérêts de tous les pays et définir les responsabilités de chacun.

62. C'est pourquoi la Stratégie devrait être conçue de telle sorte que tous aient à coeur d'en assurer la mise en oeuvre. A cette fin, elle devrait notamment reconnaître que le processus de développement revêtait des caractéristiques différentes dans les différentes régions, tout en convenant qu'elles avaient toutes des problèmes en commun.

63. Le représentant de la France a précisé qu'il serait bref, la position des pays membres de la Communauté économique européenne sur les principaux points inscrits à l'ordre du jour de la session ayant déjà été exposée. Il s'attacherait, dans son intervention, à signaler certains faits récents qui poussaient à l'optimisme en ce qui concerne le problème de la dette.

64. Tout d'abord, il tenait à signaler qu'il était fort probable que le rôle que jouait la Banque interaméricaine de développement (BID) dans la solution du problème puisse être élargi. Il a indiqué que lors de la réunion des gouverneurs de la BID, qui s'était tenue la semaine précédente à Amsterdam, il s'était avéré qu'il y avait des chances que l'on puisse modifier les statuts de la Banque et augmenter son capital; il a affirmé en outre que ces projets bénéficiaient de l'appui du Gouvernement français.

65. Il a indiqué qu'une rencontre des participants à la réunion d'Amsterdam avait été organisée à l'initiative du Gouvernement français. Cette rencontre avait permis de procéder à un échange de vues sur la situation actuelle de l'Amérique latine et des Caraïbes, et le Gouvernement français avait l'impression que la situation avait commencé à évoluer, qu'un large consensus était en train de se faire jour entre les pays développés et quant à la nécessité de rechercher une solution multilatérale au problème de la dette. Le Ministre français de l'économie avait proposé que l'on crée un organisme multilatéral qui aurait pour tâche de faciliter la recherche d'une solution au problème de l'endettement. A cette fin, il s'agirait de mettre en place, probablement sous l'égide du FMI, un fonds de garantie qui garantirait aux banques commerciales le paiement des intérêts, et éventuellement, de prévoir des droits de tirage spéciaux. Un des avantages que pourrait avoir cette initiative était qu'elle permettrait de rétablir la confiance et, partant, relancer les prêts.

66. En troisième lieu, le représentant de la France a indiqué que dans quelques mois, une réunion des pays les plus industrialisés du monde se tiendrait à Paris. A cette réunion, le Gouvernement français proposerait que soit examinée, à titre prioritaire, la question du traitement du problème de la dette.

67. Le représentant du Nicaragua a souligné dans son intervention que la crise traversée par les pays de la région durant la décennie actuelle s'est accompagnée d'une dégradation extrême des conditions de vie, réduisant des dizaines de millions d'habitants à une situation de pauvreté absolue.

68. Il a insisté sur l'importance de la volonté politique pour résoudre le problème de la dette extérieure. Il a affirmé qu'il fallait absolument trouver une solution, faute de quoi, on assistera à un processus graduel d'appauvrissement collectif et de violence généralisée.

69. Il a reconnu que des progrès avaient été accomplis sur le plan des idées: en effet, il était admis qu'une réduction du niveau de la dette était indispensable et que celle-ci ne saurait être payée, dans les conditions actuelles, en l'absence d'un développement économique soutenu. Ce progrès sur le plan des idées n'a toutefois pas conduit à l'adoption de mesures correspondantes; la négociation en bloc n'a pas fonctionné et la négociation au cas par cas a retardé une solution. Apparemment, seules la violence et les perturbations sociales et politiques pourraient causer un renversement de la situation, bien qu'il soit encore temps de résoudre le problème par la voie du dialogue et de la négociation.

70. Enfin, le représentant a déclaré que la stratégie doit envisager des buts globaux et des objectifs spécifiques, être flexible, adaptable à l'évolution de la conjoncture et soutenue par une ferme volonté politique, notamment de la part des pays développés; ceux-ci devront fournir de nouvelles ressources pour permettre aux organismes multilatéraux de financer un processus de développement sans conditionnalité.

71. Le représentant des Etats-Unis a dit qu'en raison des difficultés économiques auxquelles se heurte l'Amérique latine et du fait que la planification ne peut pas suivre le rythme ni l'ampleur du changement technologique, on assiste actuellement à une remise à l'honneur, sur le plan théorique aussi bien que pratique, du système du libre marché. Les ressources doivent aller là où il existe des opportunités; les modèles figés ne fonctionnent pas. L'expérience montre que les pays qui encouragent les investissements étrangers, maintiennent des marchés relativement ouverts, adoptent des réformes orientées vers le marché et appliquent des politiques fiscales et monétaires rationnelles, obtiennent de meilleurs résultats économiques. Cela dit, il faut être réaliste: les réformes ne vont pas sans entraîner certains coûts et c'est pourquoi il faut prendre en considération l'aspect social de l'ajustement structurel. Enfin, tout progrès exige la coopération des débiteurs et des créanciers de même que celle des institutions de prêt, privées et publiques, et des gouvernements dans le cadre de transactions bilatérales et multilatérales.

72. Récemment, le Secrétaire d'Etat au Trésor, M. Brady, a annoncé des propositions destinées à renforcer la stratégie internationale face au problème de la dette. Ces propositions reposent en premier lieu sur les principes suivants: renforcement de la croissance des pays débiteurs; adoption de réformes orientées vers le marché; appui financier extérieur; et approche cas par cas. En deuxième lieu, reconnaissant qu'il reste des problèmes et des obstacles sérieux, le Secrétaire d'Etat au Trésor a formulé d'importantes suggestions qui sont les suivantes: le Fonds monétaire

international et la Banque mondiale doivent jouer un rôle central pour ce qui est d'encourager les pays débiteurs à introduire des réformes; il faut promouvoir l'octroi de nouveaux prêts et la réduction de la dette et du service de la dette; enfin, il faut mettre davantage l'accent sur les investissements nouveaux et le rapatriement des capitaux.

73. Aussi, les Etats-Unis ont-ils suggéré que le FMI et la Banque mondiale intensifient leurs efforts pour faciliter la réduction de la dette et du service de la dette et que les banques commerciales se voient octroyer des exonérations générales dans les contrats de prêt pendant des périodes limitées, afin d'encourager cette réduction.

74. En ce qui concerne l'élaboration de la nouvelle Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie du développement, les Etats-Unis se sont abstenus lors du vote sur la résolution 43/182, parce qu'ils ont de sérieuses réserves au sujet de la nécessité d'une telle stratégie. Etant donné les grandes disparités qui existent entre les pays en développement, il ne semble guère pertinent d'avoir une stratégie internationale unique en matière de développement. Néanmoins, les Etats-Unis pourraient envisager de participer à cette nouvelle stratégie internationale du développement si celle-ci était conçue comme un cadre souple permettant d'identifier et d'analyser les problèmes de développement et d'examiner les différentes manières de les aborder.

75. Enfin, ainsi qu'il a été demandé lors de la vingt-deuxième session de la CEPALC, qui s'est tenue en avril dernier à Rio de Janeiro, la CEPALC devrait coordonner davantage ses activités avec les pays membres qui ont pris des mesures pour accroître l'efficacité des entreprises d'Etat et, partant, susciter de nouveaux investissements intérieurs et attirer les capitaux étrangers ainsi que les prêts volontaires.

76. La délégation canadienne a noté que le panorama économique de la région dans son ensemble demeurait sombre. Elle était préoccupée par la détérioration du tissu social et économique dans beaucoup de pays, par les pressions que cette situation exerçait sur les institutions démocratiques et par les choix difficiles qu'imposaient les difficultés économiques aux gouvernements des pays de la région. Certes, le panorama n'était pas uniformément sombre. Certains pays avaient démontré une remarquable efficacité de gestion sur le plan interne, qui se traduisait notamment par un taux de croissance dynamique.

77. Pour tous, le fardeau de la dette extérieure était très lourd. Le Canada accueillait favorablement les initiatives en vue de réduire le fardeau de la dette extérieure et notait avec intérêt la proposition du Secrétaire au Trésor des Etats-Unis, M. Brady.

78. La globalisation de l'économie mondiale mettait en jeu les responsabilités de tous les gouvernements, tant des pays développés que des pays en développement, tant au plan interne qu'au plan externe. Le Canada attachait une importance particulière aux négociations au sein du GATT. Il encourageait les pays de la région à prendre les mesures nécessaires en vue de faciliter les investissements extérieurs.

79. La délégation canadienne a félicité le Secrétariat du document de réflexion sur la stratégie de développement. Elle favorisait une approche sélective et souple adaptée aux réalités des pays et orientée vers les pays les plus défavorisés et les secteurs les plus défavorisés des pays.

80. Le représentant de Cuba a fait remarquer que le transfert inverse de ressources financières, dont pâtissent l'Amérique latine et les Caraïbes, et plus particulièrement la dette extérieure régionale, sont des problèmes étroitement liés qui devront être réglés en priorité dans la nouvelle Stratégie internationale du développement. L'objectif essentiel de cette stratégie doit être de contribuer résolument au développement économique et social des pays en développement qui sont précisément ceux qui subissent le choc de la crise économique qui dure maintenant depuis huit années consécutives. Cuba est d'avis que la dette extérieure n'est pas remboursable et que les formules qui ont été mises à l'essai jusqu'à présent pour essayer d'honorer cette dette se sont avérées inefficaces et insuffisantes. La contribution de la CEPALC à la nouvelle Stratégie internationale du développement devra prendre en compte ces éléments ainsi que le caractère nuisible de ce que l'on appelle "l'éventail d'options", telles que la capitalisation de la dette et la privatisation d'importants secteurs de l'économie. Ces dernières formules, auxquelles les banques privées ont recours après l'échec du Plan Baker, augmentent la dépendance des pays endettés vis-à-vis de l'extérieur. De l'avis du représentant de Cuba, le Plan Brady, tout au moins ce que l'on en connaît, n'apporte aucune réponse aux graves problèmes auxquels la région se trouve confrontée, à savoir, le niveau élevé des taux d'intérêt, la cessation des flux financiers --prêts bancaires et investissements directs-- l'inégalité des termes de l'échange, le protectionnisme économique et autres pratiques déloyales que la nouvelle Stratégie internationale du développement doit s'efforcer d'éliminer.

81. Le représentant du Mexique a déclaré qu'après d'immenses efforts d'ajustement à des situations nouvelles et fluctuantes et à des conditions internationales défavorables, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes n'avaient généralement pas réussi à faire régresser ni à surmonter la crise économique dans laquelle ils avaient été plongés au cours de la décennie qui était sur le point de s'achever. Les politiques de caractère récessif, l'instabilité économique, voire politique, les coûts élevés et la détérioration de la situation sur le plan social et le désespoir croissant des populations face à l'avenir étaient devenus des phénomènes ayant acquis une dimension structurelle.

82. Toutefois, le représentant du Mexique a estimé que l'on pouvait encore éviter que la position adoptée par le Trésor des Etats-Unis au sujet de la dette ne soit invoquée comme argument pour justifier la tendance à la réduction des nouveaux crédits en faveur des pays en développement débiteurs et pour maintenir ainsi le statu quo en ce qui concerne le transfert net de ressources des pays en développement vers l'extérieur. Cette préoccupation acquerrait un caractère encore plus actuel à la veille d'importantes hausses des taux d'intérêt et face à la tendance à la contraction du crédit et des liquidités dans le système financier international.

83. Le Mexique était un exemple qui montrait clairement que les efforts et la discipline économique interne ne suffisaient pas s'ils n'allaient pas de

pair avec un environnement économique favorable et une modification radicale des mécanismes financiers et commerciaux internationaux. Le représentant du Mexique a fait observer que les coûts sociaux avaient été énormes au cours des huit dernières années. En valeur réelle, le salaire minimum a été baissé de 42 p.100 et le revenu par habitant a diminué de 12 p.100. Les dépenses publiques réelles par habitant dans les domaines du logement et de la santé ont été réduites de 25 p.100 et 22 p.100 respectivement.

84. La nouvelle Stratégie devrait aborder, à titre prioritaire et eu égard à leur importance et portée globales, les questions liées aux variables qui déterminent l'insertion et la participation des économies régionales dans l'économie mondiale. Il faudrait naturellement examiner, en premier lieu et comme question fondamentale, le problème de la dette extérieure et du transfert net de ressources des pays en développement vers l'étranger.

85. Il convenait à cet égard de souligner que le véritable succès de la stratégie serait fonction, plus que de sa forme ou de son contenu, de la volonté des pays membres de la communauté internationale de concilier les impératifs du développement du monde en développement et la recherche de solutions aux déséquilibres du monde développé, en instaurant un ordre économique international plus juste et plus harmonieux dans l'intérêt mutuel de toutes les parties.

86. Le Ministre du plan de Trinité-et-Tobago, M. Winston Dookeran, a déclaré que lors de l'élaboration de la troisième stratégie, il faudrait examiner sérieusement et approfondir les questions suivantes:

a) la nouvelle configuration des marchés mondiaux qui commençait à se préciser en Europe, en Amérique du Nord et ailleurs;

b) la nécessité d'étendre les mesures tendant à réduire l'écart entre l'épargne et l'investissement et l'écart entre les exportations et les importations à l'écart technologique qui menace de creuser encore davantage le fossé économique qui sépare les pays industrialisés et les pays en développement;

c) la nécessité d'étudier attentivement la capacité des institutions internationales de financer le développement;

d) la nécessité d'évaluer la coordination des politiques dans un cadre plus large englobant les grandes orientations des relations entre pays de la région et de réaffirmer le caractère multilatéral de la troisième stratégie internationale du développement;

e) le fait que, si le processus de formation du capital a été soutenu par certains et jugé un échec par d'autres, force est de reconnaître qu'il ne constitue qu'un élément du processus de développement et qu'il faut davantage mettre l'accent sur les dimensions sociales et culturelles du développement.

87. La région des Caraïbes était d'avis que le financement du développement, la diffusion de la science et de la technologie et la mise en valeur des ressources agricoles et marines étaient les principaux domaines prioritaires qu'il fallait aborder dans le cadre de la stratégie.

88. Dans ce contexte, le Ministre a rendu compte des mesures récemment prises par Trinité-et-Tobago en vue de restructurer l'économie, notamment en ce qui concerne les processus d'ajustement et l'accroissement des dépenses sociales, éléments clefs de la relance et de la croissance économiques. Il a rappelé aux participants qu'il fallait disposer de nouveaux apports de capitaux extérieurs pour que ces nouvelles initiatives puissent porter leurs fruits.

89. Le Représentant du Costa Rica a déclaré que son pays a fourni un gros effort pour faire face à la crise actuelle. En 1988, son produit intérieur a continué de croître, bien que modestement et dans une mesure moindre qu'au cours des deux années antérieures. Malgré les mesures rigoureuses appliquées sur le plan budgétaire et des crédits, l'inflation avait progressé atteignant un taux de 25.8 p.100, très élevé par rapport au niveau traditionnel au Costa Rica.

90. En ce qui concerne la situation en Amérique latine, il a rappelé que le problème de la dette extérieure continue d'avoir les plus graves conséquences pour les pays de ce continent et qu'il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire de le résoudre par une coopération accrue de la communauté internationale. Dans cet ordre d'idées, le Plan Brady semble marquer un changement de politique très important dans la crise de l'endettement extérieur. Le fait de reconnaître que la réduction de la dette doit être un instrument principal de la stratégie témoigne d'une conception plus réaliste de la crise.

91. L'endettement de la région d'Amérique latine et des Caraïbes s'est accompagné d'un transfert net de ses ressources vers l'extérieur. Malgré tous les efforts qu'ont fait les pays qui la composent pour accroître leurs exportations, les bénéfices qu'ils en ont récoltés ne sont pas restés dans la région; au contraire, les devises obtenues ont fait retour aux banques internationales.

92. S'agissant de la stratégie internationale du développement pour la région, il a estimé d'une importance vitale d'inclure parmi ses objectifs la cessation du transfert de ressources vers l'étranger, l'allègement du poids de la dette, la réduction de la pauvreté extrême, la diminution du protectionnisme dans le commerce international et un traitement acceptable en ce qui concerne le transfert de technologies.

93. Le représentant de la Colombie s'est référé au programme macro-économique de son pays pour 1989. Il a déclaré qu'en général, la politique économique du gouvernement avait permis d'enregistrer au cours des trois dernières années d'importants progrès tels que la relance des investissements en général et des investissements privés en particulier, le maintien d'un accroissement important et soutenu de la production et une forte réduction du chômage.

94. Le représentant de la Colombie a indiqué que la programmation macro-économique pour 1989 avait trois grands objectifs: a) éliminer les facteurs qui exerçaient des pressions inflationnistes afin de maintenir les hausses de prix en dessous de 24 p.100 par an; b) orienter les dépenses publiques vers des projets destinés expressément aux couches les plus

défavorisées de la société et c) stimuler et appuyer les investissements afin de garantir un taux de croissance du produit intérieur brut de plus de 4.5 p.100.

95. Le programme d'investissements publics permettait de faire progresser le processus de réaffectation des dépenses publiques, défini dans le Plan d'économie sociale et de répondre simultanément aux besoins des secteurs de l'énergie et de l'infrastructure qui, au cours des années précédentes, avaient été relégués au second plan pour faire place aux investissements sociaux.

96. Enfin, le représentant de la Colombie a signalé que la politique industrielle avait pour but de développer une structure de production efficace et adaptée aux besoins de la croissance économique du pays en donnant une impulsion au secteur producteur de biens d'équipement.

97. Le représentant du Brésil a fait observer que s'il y a un point sur lequel tous les documents et toutes les interventions sont unanimes, c'est que la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes est dramatique. Il a souligné les risques qu'entraînerait le maintien de cette situation pour l'économie mondiale. Il a rappelé que l'actuelle Stratégie internationale du développement recommande le transfert, par les pays développés, de 1 p.100 de leur produit intérieur brut vers les pays en développement. Or, à l'heure actuelle, on assiste à un transfert, par les pays en développement, de 4 p.100 de leur PIB vers les pays développés, en raison, essentiellement, du paiement des intérêts de la dette extérieure. Le représentant du Brésil a affirmé la nécessité d'inverser le flux des ressources ou de garantir tout au moins que les pays de la région puissent conserver la totalité de leur épargne au lieu d'en verser un tiers à l'extérieur. On entend dire parfois qu'il ne servirait à rien de revenir à la situation antérieure, caractérisée par un flux positif des ressources, car cela augmenterait la dette. Mais de l'avis du représentant du Brésil, telle n'est pas la question: ce qu'il faut tout d'abord, c'est réduire le déséquilibre qui existe dans les pays développés. Les pays en développement y ont contribué au détriment de leur propre développement. Actuellement, comme cette situation perdure, les pays en développement contribuent à financer le déficit de la plus forte économie du monde. Il incombe à tous les pays d'inverser cette situation grâce à une action énergique. Les pays en développement ont fait des ajustements au prix de grands sacrifices et avec des résultats négatifs. Ce qu'il faut maintenant, c'est procéder à des ajustements monétaires et financiers au sein des économies des pays développés et réguler les flux financiers entre ces économies. Comme les pays en développement, en particulier les pays d'Amérique latine et des Caraïbes l'ont signalé en de multiples occasions:

a) La responsabilité du maintien de l'équilibre monétaire et financier international doit être assumée par tous les pays à parts égales;

b) Le déséquilibre qui caractérise la prise des décisions sur ces questions doit être redressé (le processus actuel de prise de décisions, qui est limité à un petit nombre de pays, s'est avéré extrêmement inefficace);

c) Le redressement des déséquilibres monétaires et financiers des pays développés a consisté uniquement en des ajustements des taux de change dans le cadre d'interventions à court terme;

d) Les mouvements de capitaux doivent se faire à nouveau des pays développés excédentaires vers les pays en développement déficitaires.

98. Le représentant du Brésil a appelé l'attention en dernier lieu sur les risques qu'entraînerait pour tous les pays le maintien de la situation actuelle.

99. Le représentant du Pérou a commencé son exposé en mettant en relief la crise que traverse la théorie même du développement. Déclarant que l'Amérique latine, et en général l'ensemble des pays en développement, n'ont pas encore su mettre au point une conception différente du développement, il constate que seules existent actuellement des options nationales isolées qui achoppent à un environnement international négatif.

100. Il a souligné que l'analyse des résultats indique que la discipline de choc n'a pas produit les résultats escomptés ni réalisé l'objectif prioritaire d'équilibrer les balances des paiements. Il a démontré ses affirmations en produisant des données sur les paiements nets d'intérêts des pays de la région, lesquels sont passés de 9.6 milliards de dollars en 1979 à 30.9 milliards de dollars en 1986, avec un transfert inverse de ressources qui a atteint 139 milliards de dollars entre 1982 et 1987.

101. Il a montré aussi les répercussions sociales des processus d'ajustement, dont les pires conséquences retombent sur les groupes les plus vulnérables de la société. A ce sujet, l'UNICEF affirme que ces politiques d'ajustement ont eu pour effet d'accroître la malnutrition, de diminuer la qualité des services de santé et de provoquer une baisse de la scolarité, qualifiant ces faits d'inhumains, inutiles et inefficaces à long terme.

102. Enfin, le représentant a fait allusion à la proposition Brady visant à alléger le fardeau de la dette, aux initiatives du Gouvernement japonais allant dans le même sens et à la proposition française de créer un nouveau mécanisme international dénommé fonds de garantie. Toutes ces suggestions préconisent une solution multilatérale du problème de la dette et constituent l'expression la plus récente et la plus concrète de l'évolution théorique constatée dans la position des pays industrialisés en la matière.

103. En conclusion du débat général, le Président de la réunion a déclaré qu'on pouvait dégager des diverses interventions un certain nombre de points de convergence. Le premier est qu'on estime de plus en plus --et c'est presque un consensus-- que l'Amérique latine et les Caraïbes doivent reprendre le chemin de la croissance. Deuxièmement, on considère aussi en général qu'il faudra pour ce faire supprimer ou réduire les restrictions extérieures actuelles dans le domaine des échanges, des moyens monétaires et du financement. Enfin, troisièmement, l'élaboration d'une stratégie internationale du développement doit non seulement comporter une analyse réaliste de la situation dans la région même mais tenir compte aussi du cadre de référence global que constituent les tendances économiques mondiales.

104. A l'issue du débat sur les points 3 et 4 de l'ordre du jour, le représentant de Trinité-et-Tobago a présenté, au nom des délégations brésilienne, chilienne et cubaine et de sa propre délégation, un projet de résolution intitulé "Préparation d'une stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement". Le texte de la résolution, qui a été adopté par consensus, est reproduit au chapitre C du présent rapport.

105. Après l'adoption de la résolution, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a demandé que l'observation ci-après soit consignée dans le rapport final de la réunion:

"Ma délégation a demandé la parole afin de préciser la position des Etats-Unis à l'égard de la Stratégie internationale du développement.

"C'est pour confirmer notre engagement de continuer à aider les pays en développement à avancer sur la voie du progrès économique que nous nous sommes joints au consensus sur la résolution que le Comité vient d'approuver. En revanche, lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté sa résolution relative à l'élaboration d'une nouvelle stratégie, les Etats-Unis se sont abstenus, doutant que l'on puisse mettre au point une stratégie unique alors qu'il existe des disparités entre les pays en développement. Il serait plus judicieux d'affecter les ressources limitées dont dispose le système des Nations Unies à des actions d'information sur les stratégies et les politiques de développement qui ont porté des fruits et à la réalisation d'études de cas portant sur les pays qui, grâce aux mesures d'ajustement qu'ils ont prises, connaissent une croissance soutenue dans de nombreux secteurs de l'économie.

"Etant donné les incertitudes qui pèsent sur les années 90, nous pensons qu'il serait futile de vouloir fixer, dans le cadre de la stratégie, des objectifs quantitatifs en matière de croissance économique, de flux de l'aide et d'échanges commerciaux.

"En dépit de ces réserves, nous serions prêts à envisager de participer à une nouvelle stratégie internationale du développement, si celle-ci était conçue comme un cadre flexible où l'on pourrait recenser et analyser les problèmes de développement et étudier les différentes lignes de conduite qui s'offrent pour y remédier."

Point 5 de l'ordre du jour

106. Le Comité a ensuite examiné le point 5 de l'ordre du jour, intitulé "Questions diverses". Se référant au Calendrier des conférences de la CEPALC pour la période 1988-1990, le Secrétaire exécutif de la Commission a rappelé que celle-ci avait approuvé ce calendrier à sa vingt-deuxième session et a indiqué que, depuis, on avait étudié la possibilité d'y ajouter deux réunions supplémentaires, à savoir:

a) Une réunion d'experts gouvernementaux consacrée à l'environnement et au développement. Le Secrétaire exécutif a précisé qu'on avait pris des

mesures préliminaires en vue d'organiser, conjointement avec la Banque interaméricaine de développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, une réunion d'experts intergouvernementaux sur le thème général "développement et environnement". On déciderait en temps opportun du contenu exact, du titre et de la portée de la réunion ainsi que de ses autres modalités (date, lieu, etc.), en veillant à insérer dans les travaux préparatoires de la conférence qui aura probablement lieu sur ce thème en 1992. Le Secrétaire exécutif a ajouté qu'en dépit du fait que cette réunion ne figurait pas pour le moment dans le calendrier des conférences de la CEPALC, elle n'aurait pas d'incidences financières sur le budget ordinaire de la Commission dans la mesure où elle serait financée à l'aide de fonds extra-budgétaires, qui proviendraient en majeure partie de la Banque interaméricaine de développement;

b) Une réunion du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau. Comme indiqué au paragraphe 65 du rapport final sur la quinzième session de ce comité, celui-ci a décidé de se réunir à nouveau prochainement pour arrêter une position d'ensemble sur les principaux aspects de la nouvelle stratégie. L'incidence financière de cette réunion supplémentaire étant très faible, le Secrétariat pourrait en assurer le service à l'aide des ressources disponibles.

107. A la suite de l'intervention du Secrétaire exécutif, le représentant de l'Espagne a dit qu'il était d'accord pour que les deux réunions proposées soient organisées, mais il a fait observer que tout document qui serait approuvé par le Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau représenterait le point de vue des délégations d'Amérique latine et des Caraïbes, et non celui de la CEPALC. Le représentant du Canada s'est lui aussi déclaré favorable à l'organisation des deux réunions en question. Il a recommandé de tenir la réunion consacrée à l'environnement et au développement à une date qui soit compatible avec celle des autres réunions prévus sur le même thème, et a déclaré que tous les Etats membres de la CEPALC devraient être admis à y participer.

108. Le Comité plénier a décidé d'inclure les deux réunions proposées dans le calendrier de conférences de la CEPALC pour la période 1988-1990.

109. Le Comité a ensuite examiné la résolution intitulée "Dommages causés par le cyclone Joan au Nicaragua", adoptée par le CEGAN le 28 mars 1989 en vue de sa présentation à l'examen du Comité plénier de la CEPALC et contenue dans la section C de ce rapport. A l'issue d'un vote par appel nominal sollicité par une délégation, la résolution a été adoptée par 23 voix contre une (Etats-Unis). Plusieurs délégations qui n'étaient pas présentes au moment du vote, ont ensuite signalé qu'elles auraient voté pour.

110. La délégation des Etats-Unis a expliqué son vote de la façon suivante:

"Ma délégation a sollicité ce vote et a voté contre cette résolution qui invite les Etats membres ainsi que les organes et organisations du système des Nations Unies à contribuer au relèvement et à la reconstruction du Nicaragua. Mon Gouvernement répond généralement aux appels d'aide humanitaire formulés en faveur de pays victimes de

catastrophes naturelles. Malheureusement, le cas qui nous occupe est différent.

"Nous trouvons étrange, et décourageant, que la liste de projets élaborée par la CEPALC ne prévoit des activités de relèvement et de reconstruction que pour le Nicaragua et non pas pour les autres pays touchés par le cyclone Joan.

"Nous estimons également que la situation économique du Nicaragua est davantage le fait du gouvernement sandiniste que du cyclone Joan.

"Pourquoi, nous demandons-nous, la communauté internationale devrait-elle venir en aide au régime sandiniste. L'état déplorable de la situation économique du Nicaragua est essentiellement le résultat de politiques économiques erronées.

"Le Nicaragua doit honorer les engagements contractés dans le cadre de l'Accord d'Esquipulas II et favoriser l'émergence d'une société réellement démocratique dans ce pays. Les mesures adoptées par les Etats membres et les organisations du système des Nations Unies peuvent jouer un rôle important dans le respect de l'Accord d'Esquipulas de la part des sandinistes. L'assistance économique envisagée pour le Nicaragua devrait être conditionnée à l'adoption de mesures concrètes susceptibles de favoriser la situation de liberté de tous les nicaraguayens et le processus de paix en Amérique centrale.

"L'objectif principal d'Esquipulas, à savoir la réalisation de progrès authentiques en matière de démocratisation, doit aller au-delà de la rhétorique et se traduire dans les faits, contribuant de la sorte à la croissance économique et au bien-être du peuple nicaraguayen."

111. Faisant usage de son droit de réponse, le représentant de Nicaragua a formulé la déclaration suivante:

"Il est regrettable qu'un projet de résolution dont le seul objectif était de reconnaître les efforts concrets déployés par la CEPALC en faveur d'un pays latino-américain n'ait pas fait l'objet d'un consensus. Néanmoins, l'attitude de la délégation des Etats-Unis, en sollicitant que ce projet soit soumis aux voix, ne nous surprend pas car elle s'inscrit dans le cadre de la politique obsessionnelle des Etats-Unis à l'égard du Nicaragua que nous croyions résolue avec la fin de l'ère Reagan.

"Le Président Bush, en approuvant récemment la loi concernant l'aide humanitaire à la contre-révolution, a signalé qu'il s'agissait d'une contribution au processus de paix dans la région. Peut-être devons-nous interpréter les attaques formulées par le représentant des Etats-Unis à l'égard de notre pays comme une rupture par rapport à cette position. Le vote enregistré constitue, cependant, une preuve irréfutable du soutien et de la solidarité que témoignent les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes et d'autres partenaires de la CEPALC en-dehors de la région à l'égard du Nicaragua et de la Commission."

C. RESOLUTIONS

501(PLEN.20) PREPARATION D'UNE STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT
POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Le Comité plénier de la Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes,

Ayant à l'esprit la résolution 42/193 de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1987, dans laquelle le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies est prié de fournir, après avoir consulté tous les organes et organismes des Nations Unies concernés, les informations voulues pour préparer une nouvelle stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement,

Rappelant la résolution 498(XXII) de la CEPALC, en date du 27 avril 1988, dans laquelle il est demandé au Secrétariat de la Commission de préparer, en temps utile pour la réunion du Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau, les informations pertinentes et de les soumettre à la prochaine session de la CEPALC,

Tenant compte de la résolution 43/182 de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 20 décembre 1988, par laquelle l'Assemblée a créé un comité spécial plénier chargé d'élaborer la nouvelle stratégie et invité les commissions régionales et les autres organismes des Nations Unies à contribuer efficacement au processus préparatoire en apportant tous les éléments appropriés, y compris la documentation pertinente, sur la base d'études analytiques exhaustives,

1. Prend note avec satisfaction du document établi par le Secrétariat de la CEPALC et intitulé "Préparation d'une troisième stratégie internationale du développement", qui constitue une contribution précieuse aux travaux préparatoires;

2. Recommande au Secrétariat de la CEPALC, tenant compte des opinions des gouvernements des Etats membres, de suivre de près tout le processus préparatoire de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, de préparer les informations appropriées en conformité avec les requêtes des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Comité spécial plénier.

502 (PLEN.20) DOMMAGES CAUSES PAR LE CYCLONE JOAN AU NICARAGUA

Le Comité plénier de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

Rappelant la résolution 43/17 de l'Assemblée générale, en date du 28 octobre 1988, ainsi que les résolutions 43/202 et 43/204 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1988,

Tenant compte du fait qu'à la suite du cyclone Joan, le Gouvernement nicaraguayen a demandé à la CEPALC d'apporter son concours pour établir un rapport faisant le bilan des dommages occasionnés par ledit cyclone en octobre 1988 et fait le point des effets qu'il a eu sur le développement économique et social ainsi que des besoins du Nicaragua en matière de relèvement et de reconstruction,

Ayant examiné la teneur du rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), en date du 17 novembre 1988, sur les ravages causés par le cyclone Joan au Nicaragua,*/

1. Exprime au Secrétaire exécutif de la CEPALC sa satisfaction dudit rapport et sa profonde reconnaissance des efforts qu'il a déployés pour appuyer de manière appropriée les activités de relèvement et de reconstruction au Nicaragua;

2. Invite tous les Etats membres, ainsi que les organes et organisations du système des Nations Unies, à contribuer de la meilleure façon possible à l'exécution des programmes de relèvement et de reconstruction proposés dans ledit rapport.

*/ IC/G.1544 et Add.1.